

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 OCTOBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
08/10/2020

Date d'affichage :
09/10/2020

L'an deux mil Vingt et le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne– Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – Mme BROCARD Marie-Laure – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/10/01

Achat de l'immeuble situé au 21 cour Devaux, à Saâcy-sur-Marne

Mme VEYSSET informe le Conseil Municipal de la vente de l'immeuble situé au 21 cour Devaux, parcelle cadastrée section H n°1649 (de 148 m² en cours de division) et appartenant à Monsieur CIMA. Pour rappel, ce bien est constitué de 3 appartements, dont 2 sont actuellement loués, et disposant de 2 garages.

Mme VEYSSET rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n°2020/07/10 en date du 17 juillet 2020, a déjà donné un avis favorable à son acquisition et l'a chargée d'entamer les démarches et les négociations avec le vendeur.

Après négociation, le prix de vente s'élève à 145 000 euros. Madame le Maire sollicite du conseil municipal qu'il se prononce sur le montant susmentionné. Et rappelle la formidable opportunité que représenterait l'achat de cet immeuble :

- ✓ proposer des logements à louer pour développer l'offre locative au sein de la commune (logement normal, logement social, logement d'urgence...) et assurer accessoirement à la commune des revenus fonciers.
- ✓ De même, la révision actuelle du PLU envisage la gestion de cette zone sous la forme d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation).

Considérant l'emplacement de l'immeuble susmentionné au cœur du centre ville,
Considérant le champ des possibles qu'ouvrirait l'acquisition de cet immeuble,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/07/10 du 17 juillet 2020 portant acquisition de l'immeuble situé au 21 cour Devaux.

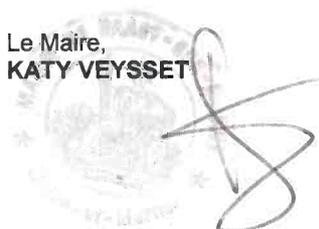
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble situé au 21 cour Devaux (parcelle H1649 en cours de division), pour un montant de 145 000€ et charge Madame le Maire de signer l'acte de vente et tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/10/2020.

Publication du :
15/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 OCTOBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
08/10/2020

Date d'affichage :
09/10/2020

L'an deux mil Vingt et le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne– Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – Mme BROCARD Marie-Laure – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/10/02

Travaux d'enfouissement des réseaux secs, rue des Montgrisards (hameau de Montménard)

CONSIDERANT l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

CONSIDERANT que la commune de Saâcy-sur-Marne est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM),

CONSIDERANT l'avant projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue des Montgrisards. Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à :

- ✓ 150 282 € HT pour la basse tension (dont une participation communale de 45 085€)
- ✓ 92 358,33 € HT pour l'éclairage public (dont une subvention du SDESM de 35 000€)
- ✓ 90 156,67 € HT pour les communications électroniques.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le programme des travaux et les modalités financières,

TRANSFERE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM,

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue des Montgrisards (hameau de Montménard),

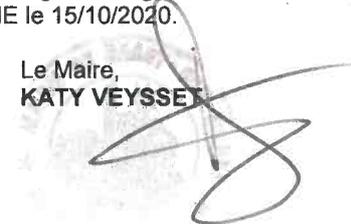
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux jointe en annexe et les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/10/2020.

Publication du :
15/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 OCTOBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
08/10/2020

Date d'affichage :
09/10/2020

L'an deux mil Vingt et le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoints

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne– Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – Mme BROCARD Marie-Laure – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/10/03

Emprunt pour financer l'achat des immeubles situés 44 rue de la Couture, 19 et 21 cour DEVAUX et décision modificative n°3

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, pour le financement de l'achat des immeubles situés 44 rue de la Couture, 19 et 21 cour DEVAUX, il est opportun de souscrire un emprunt, d'un montant total de 600 000 € (six cent mille euros).

Trois banques ont été consultées et mises en concurrence dans le cadre de ce projet d'emprunt (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et la Banque Postale).

Considérant l'offre de financement proposée par la Banque Postale,

Vu le budget communal 2020 et les décisions modificatives successives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

De retenir la proposition de La Banque Postale pour un prêt à taux fixe, aux conditions suivantes :

- ✓ Montant : 600 000 € (six cent mille euros)
- ✓ Objet du contrat : financer l'achat des immeubles situés au 44 rue de la Couture, 19 et 21 cour DEVAUX
- ✓ Durée : 10 ans
- ✓ Taux d'intérêt nominal : 0,32 % (taux fixe)
- ✓ Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- ✓ Périodicité : trimestrielle
- ✓ Amortissement : progressif (échéances constantes)
- ✓ Frais de dossier : (0,05% du montant de l'emprunt, soit 300 euros)

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de prêt et tout autre document contractuel, au nom de la commune de SAACY-SUR-MARNE, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 :

De modifier le budget unique 2020 en conséquence et de la manière suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
R 1641 : Emprunts en euros		40 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		40 000,00 €
R 1321 : Etat & établ.nationaux	40 000,00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	40 000,00 €	
TOTAL	40 000,00 €	40 000,00 €

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 15/10/2020.

Publication du :
15/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 OCTOBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
08/10/2020

Date d'affichage :
09/10/2020

L'an deux mil Vingt et le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne– Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – Mme BROCARD Marie-Laure – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/10/04

Convention d'occupation du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels pour l'exploitation de la gare routière et de voirie en gare de Nanteuil-Saâcy

Dans le cadre de la démarche d'amélioration de l'intermodalité en gare de Nanteuil-Saacy et du Plan de Déplacement Urbain initié en 2013, la gare routière du pôle d'échanges de Nanteuil Saâcy cofinancé par Ile-de-France-Mobilités, le département de Seine et Marne, l'ex Communauté de Communes du Pays Fertois et la SNCF, a été réaménagée d'août 2019 à janvier 2020 sous la maîtrise d'ouvrage de Gares & Connexions.

Le programme de travaux était le suivant :

- La création d'une voie d'accès au pôle gare pour les véhicules particuliers et modes actifs avec :
 - la création d'une voie en entrée et de deux voies en sortie
 - la création d'un giratoire
 - l'aménagement du carrefour avec la RD55
 - la création d'un itinéraire cyclable sécurisé jusqu'au parvis
- l'aménagement d'un pôle bus comprenant :
 - l'aménagement d'une voie d'accès dédiée aux bus
 - la création de deux quais de dépose/repose accessibles aux personnes à mobilité réduite
 - l'installation d'un abri voyageur et signalétique
- l'aménagement d'un parvis, d'une dépose minute et d'un cheminement piéton comprenant :
 - la création d'une zone de dépose minute de 8 places accueillant également 2 places de stationnement pour les taxis et 4 places pour les agents SNCF
 - la réfection et réaménagement du parvis existant au sud des voies ferrées
 - la création d'un cheminement piéton au nord des voies ferrées reliant le pôle à la poche de stationnement nord du parc relais

N'ayant toutefois pas vocation à exploiter la gare routière, Gares & Connexions sollicite la commune pour lui confier la gestion de ces espaces par le biais d'une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels pour l'exploitation de la gare routière et de la voirie.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant le projet de convention et ses annexes

Considérant que cette occupation ne comporte le paiement d'aucune redevance.

Considérant que l'entretien des terrains de la SNCF impliquerait une charge de travail supplémentaire à nos agents techniques, sans contrepartie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

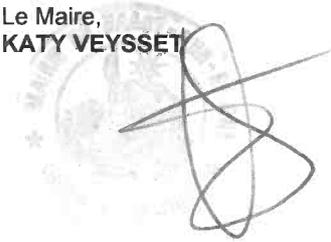
AJOURNE le vote de cette délibération à un examen ultérieur.

CHARGE Madame le Maire de solliciter des explications complémentaires auprès des instances de la SNCF.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/10/2020.

Publication du :
15/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 OCTOBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
08/10/2020

Date d'affichage :
09/10/2020

L'an deux mil Vingt et le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne– Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – Mme BROCARD Marie-Laure – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN – Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2020/10/05

Désignation d'un représentant unique au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public ID77 (ingénierie départementale de Seine et Marne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) ».

Vu la délibération n° 2019/02/01 du 23 février 2019 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public ID 77

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77,

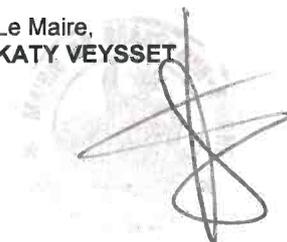
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE M. Jacques DOS SANTOS, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/10/2020.

Publication du :
15/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 13 OCTOBRE 2020

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 19

Date de la
convocation :
08/10/2020

Date d'affichage :
09/10/2020

L'an deux mil Vingt et le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. DOS SANTOS Jacques – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoint

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne– Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – Mme BROCARD Marie-Laure – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. POMMERY Terry, donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

M. BEZ Jean-Marc, donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absents :

Néant

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN – **Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU

Délibération n°2020/10/06

Désignation des représentants du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué pour le Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin.

Cet organisme a pour objet de préparer le projet de Parc naturel régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs naturel régionaux.

D'une façon générale et, dès sa création, le Syndicat Mixte à vocation de conduire des actions concernant :

- l'animation et la rédaction de la charte constitutive du futur Parc naturel régional,
- la mise en place d'action de préfiguration
- l'association et la participation de la population locale et de tous les acteurs socio-économiques concernés pour une véritable appropriation du projet dans une démarche de démocratie participative,
- le conseil aux collectivités sur toute thématique en rapport avec les missions d'un Parc naturel régional.

Il est constitué d'un Comité Syndical et d'un Bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

Mme MONTAMBAULT Sylvie (titulaire) et M. LEBRUN Alain (suppléant) comme représentants de la commune au sein du Syndicat mixte d'étude et de préfiguration du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/10/2020,

Publication du :
15/10/2020

Le Maire,
KATY VEYSSET

